

Extrait de Registre du Parl[eme]nt (à propos de l'expertise médicale Marthe Brossier)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0143

SourceBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Extrait du Registre du Par^l^{em} 143

(à propos de l'exercice médical
Marthe Brossier)

Vu par la Cour la grande chambre
et Tournelle assemblées l'An 2 du 2^e an
jour d'Avril 1795, par lequel l'Assemblée
que Marthe Brossier, médecin du p^{re} de la
maison d'arrêt tend à prouver et à éliminer
l'acte criminel de cette nature : les rapports
médicaux des 7, 8, 13, 14, 17, 19, 20, 21^{es} ans
jour d'Avril dernier, 8 et 18^{es} ans du
même mois, et autres actes et attestations
par lesquelles il est prouvé que la dite Marthe Brossier
n'est point de l'aucun établissement ; Actes
capitulaires du chapitre d'Orléans et de
ceux, des 17 mars, 18 et 19^{es} ans
1795, par lesquels il est prouvé que la dite
Marthe Brossier, d'exercer
la dite Marthe Brossier sur le
suspension a divinis ...

ordonne que M. Brossier soit

BnF
MSS

